



COMPTE-RENDU N°3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 3 avril 2019

PRESENTS : MM. SEGONZAC – PIEDFERT – VERGNAUD – DEJEAN – CHAUSSADE – PILET – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – BLIN – AUXERRE RIGOULET – CABROL – MARCADIER – CABIROL – LEY – DARRACQ – LAULANET

EXCUSES / ABSENTS : MM. GUERIN (procuration M. SEGONZAC) – TALIANO (procuration M. DEJEAN) – GABRIEL (procuration Mme CABROL) – WILLIAMS (procuration M. RICHARD) – SALAT (procuration M. BLIN) – LAGOUBIE (procuration Mme DARRACQ) – GIMENEZ – DUHARD (procuration M. MARCADIER) – LACHAIZE (procuration M. VERGNAUD) – BORDERIE (procuration Mme PILET) – DUFOURGT (procuration Mme CABIROL)

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET

- **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 13 mars 2019**

Le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 13 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2018**

Monsieur le Président excuse Monsieur ELIZABETH, trésorier, qui ne peut être présent et présente les comptes de gestion du receveur.

- **COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2018 au 31/12/2018**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0